

AA/FB

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 15 MARS 2022**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Eric MISSILLIER, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la salle des fêtes, à SCIONZIER a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 14 décembre 2021

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Intégré la commune de FILLINGES dans le périmètre d'interventions du SIVOM de la Région de CLUSES (Délibération n° 2022-01).
- 2° - Approuvé la mise en place du RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les cadres d'emplois de la filière technique (Délibération n° 2022-02).
- 3° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2021, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2023-03).
- 4° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2021 portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2021, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 235 967,38 euros (Délibération n° 2022-04).
- 5° - Affecté le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2021, portant sur le budget principal, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 174 426,23 euros et, pour le complément, en résultat d'exploitation reporté (Délibération n° 2022-05).
- 6° - Débattu le Rapport sur les Orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2022, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2022-06).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 7° - Approuvé du Compte de Gestion de l'exercice 202, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2022-07).

- 8° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2021, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2021, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 1 698 731,43 euros (Délibération n°2022-08).
- 9° - Rappelé que la section d'investissement étant excédentaire et ne présentant pas de besoin de financement, il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation, constaté au Compte Administratif de l'exercice 2021, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de 1 276 012,95 euros étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n° 2022-09).
- 10° - Débattu Rapport sur les Orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2022 sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2022-10).

➤ COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »

- 11° - Approuvé du Compte de Gestion de l'exercice 2021, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2022-11).
- 12°- Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2021, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2021, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 3 332 905,35 euros (Délibération n° 2020-12).
- 13° - Rappelé que la section d'investissement étant excédentaire et ne présentant pas de besoin de financement, il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation, constaté au Compte Administratif de l'exercice 2020, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de 1 231 815 euros étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n° 2021-13).
- 14° - Débattu le Rapport d'Orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2022, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2021-14).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 17 mars 2022

Le Président,



Frédéric CAUL FUTY.